LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

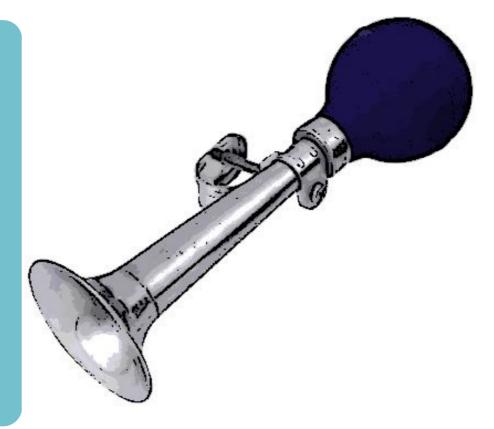
Petit frère de notre newsletter l'<u>Heure de la Sirène</u>, le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre récent Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA).

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire <u>notre rapport ici</u>.

Pour recevoir cette lettre mensuelle, inscrivez-vous sur ce formulaire.



LE FORUM (MARCHAND) DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

Chaque année, le <u>forum national des associations et fondations</u> (FNAF) semble s'éloigner de son objet associatif. Le cru 2023 qui a eu lieu ce 17 octobre ne déroge pas à la règle : banques, assurances, mutuelles, conseil en audit et gestion de patrimoine, prennent une part considérable là où le village des associations semble extrêmement pauvre. Aucun des grands réseaux associatifs n'y est représenté. Le mouvement associatif a, cette année, jeté l'éponge. L'Uniopss n'a même pas envisagé qu'elle pouvait y avoir une place. En effet, ce forum est-il bien destiné aux associations ? Si le groupe SOS y est largement représenté, pour celles qui ne se reconnaissent pas dans ce modèle, nous pouvons en douter.

Ce forum est la quintessence de ce que tente de décrypter, pour mieux le contrer, <u>l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations</u>. On vous y apprend, entre autres, comment une intelligence artificielle peut vous dénicher vos subventions

(moyennant une trentaine d'euros par mois), comment mesurer votre impact avec, entre mille outils, le grand quizz de l'impact, ou un impact dating proposé par le Groupe SOS consulting qui évalue entre 10 000 et 30 000 euros le coût d'une évaluation d'impact. Moins cher, Impact track vous proposera un forfait à 5000 euros à moins que vous décidiez d'utiliser la méthode d'évaluation d'impact par le calcul du SROI ? (voir l'article suivant). Sinon, vous pouviez aussi savoir « comment profiter de la hausse des taux pour investir ses réserves financières », comment faire son bilan carbone, comment « dynamiser votre association et booster votre activité avec des produits innovants et des avantages membres », comment construire une stratégie immobilière, comment entrer dans le groupe SOS (voir article suivant)...

Ce rendez-vous qui se qualifie d'incontournable pour le secteur associatif, la philanthropie et l'économie sociale et solidaire offre en effet un tour d'horizon magistral de l'entrée des logiques de marchandisation dans le secteur. A quand un contre forum ?

LE SROI OU LA VIE?

Social return on invest (SROI), le terme nous vient des Etats-Unis où le concept, élaboré notamment au sein de l'université d'Harvard, émerge au début des années 2000. Il est désormais de plus en plus souvent évoqué comme méthode d'évaluation d'impact social. Il s'appuie sur la mesure des impacts sociaux, économiques et environnements à partir des coûts évités. Lors de notre visite au Forum national des associations et fondations, le SROI était bien plus présent que l'année précédente.

Il était notamment expliqué lors d'un atelier animé par le cabinet Citizing, désormais très présent sur les évaluations d'impact. Dans une optique de « théorie du changement » qui vise à définir les actions, leurs effets et leurs impacts, nous expliquait le cabinet, il est difficile de « piloter à l'impact » sans connaître la destination à trois ans, donc les objectifs à atteindre. Le SROI peut nous y aider. Il permet, en collectant de multiples données, de monétariser les coûts évités grâce à l'action de l'association. Ce calcul du SROI par le cabinet Citizing coûte entre 5 000 et 10 000 euros.

Exemple donné : l'atelier 17.91, une jeune association qui lutte contre l'isolement en Meurthe et Moselle et qui est accompagné par Citizing pour évaluer son impact social dans le cadre d'un incubateur, Incub'Asso financé par la fondation Bouygues Télécom. Son SROI indique que pour 1 euro investi dans l'association, elle crée 3,1 euros de valeurs sociales, économiques et environnementales. Comment arrive-t-on à ce résultat ? On prend le budget de fonctionnement de l'association (dans ce cas 723 000 euros + les cinq emplois en insertion, 57 000 euros) et l'ensemble des coûts évités grâce aux actions de l'association selon le SROI soit 2,4 millions d'euros.

Une des actions de l'association est de distribuer des iPhones reconditionnés pour lutter contre la fracture numérique (le storytelling ne nous dit pas si ces iPhones sont équipés d'un abonnement à Bouygues Télécom, le suspens reste entier...). Sur cette action, l'association indique avoir eu 181 participants aux formations pour utiliser les iPhones et que cela a économisé 93 000 euros en coût évités liés à la fracture numérique. Comment ce résultat est calculé ?

Il suffit de prendre des données publiques sur le coût de la fracture numérique et de l'appliquer au nombre de personnes qui y échappent grâce à l'atelier Iphone... Plus fort encore : les coûts évités de santé grâce à l'association : 1,18 millions d'euros. Ce résultat est calculé sur la base de 1651 séniors accompagnés. L'isolement provoque des problématiques de santé. Le SROI des actions pour lutter contre l'isolement proposées par l'association est donc calculé sur le coût évité de ces problèmes de santé. La rationalisation prend ici l'allure du doigt mouillé mais cet outil présenté comme technique et neutre, imprime une vision du monde où ne compte que ce qui peut être transformé en valeur monétaire.

Pouvons-nous tout monétariser ? Dans sa mesure de l'impact social pour 2022 réalisée par le cabinet Goodwill Managment, l'association la Cloche, association de lutte contre l'exclusion, présente son SROI : 1euros investi dans l'association rapporte 1.80 euros à la collectivité. Pour arriver à ce résultat, le SROI estime à 617 000 euros la baisse du coût socio-économique de l'isolement en croisant le taux de 12% de surplus de maladies chroniques chez les personnes isolées (chiffres de l'Insee) avec les 29% de personnes qui se déclarent dans le questionnaire proposé par Goodwill Management moins isolées depuis qu'elles sont en contact avec la Cloche. Ils calculent en se basant sur les 4200 euros que représente le coût annuel pour l'assurance maladie d'un patient atteint de maladie chronique. Mais le SROI va plus loin : l'étude estime à 1,6 millions d'euros les coûts évités par la baisse de la mortalité prématurée grâce à la réduction de l'isolement en s'appuyant sur une valeur de référence : celle d'une vie moyenne humaine pour les pays de l'OCDE : 3 millions d'euros.

Devions-nous en arriver là pour faire la preuve que les associations ne sont pas inutiles? Jusqu'où cette rationalisation, cette dictature de la preuve va-t-elle nous amener? Dans un <u>Grand entretien sur France Culture</u> en juin 2022, la philosophe Isabelle Stengers notait que la recherche de la preuve dans les laboratoires est possible mais rarement obtenu. « La catastrophe intellectuelle et politique, c'est que la preuve soit devenue ce qu'on doit pouvoir exiger sinon c'est considéré comme du bavardage, sinon cela ne compte pas ». Pour elle, « cette certitude de savoir ce qui compte et ce qui ne compte pas fait de nous des dangers publics ».

BAISSE DU COÛT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ISOLEMENT RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ PRÉCOCE

L'isolement relationnel est associé à une santé dégradée : les personnes isolées sont notamment plus souvent victimes de mortalité précoce (probabilité de 2‰ en moyenne en France). Les actions de La Cloche, en agissant contre l'isolement, peuvent mener à une amélioration de la santé, et donc à la préservation de la vie en bonne santé des personnes.



GROUPE SOS : ENTRÉE EN FILIALISATION

Lors du forum national des associations et fondations, le Groupe SOS a expliqué son système de filialisation, c'est à dire d'entrée dans le groupe Sos pour les associations qui le rejoignent en raison de problèmes financiers ou de gouvernance. « Pas toutes », insiste Gaëlle Tellier, l'une des vice-présidentes du groupe, certaines demandent à entrer dans le groupe par conviction, pour « changer d'échelle », pour « anticiper l'avenir ». Elle dénonce la fausse rumeur : on ne rachète pas des associations, on les filialise. Une méthode inventée par le Groupe depuis l'entrée d'Arcat en 2002, une association de lutte contre le Sida pour laquelle « il fallait à tout prix garder son identité » assure-t-elle, oubliant au passage l'histoire douloureuse du Journal du Sida, identité particulière d'Arcat.

L'association Arcat avait, en effet, été créée à l'origine par des médecins et des journalistes pour porter une information indépendante et fiable sur cette épidémie source de multiples fausses informations, scoops déplacés, sensationnalisme stigmatisant. Or, ce journal et sa rédaction ont fini petit à petit par disparaître, remplacé par une plateforme d'archives, faute d'un modèle économique assez robuste au regard du groupe. Un choix à l'époque décidé d'en haut et très mal vécu par l'association justement dépossédée de son identité. L'effet de cette filialisation s'incarne dans cette perte de la démocratie intrinsèque à l'association.

A la tribune de cette session du FNAF, Tri 37, une association d'insertion par l'activité économique d'Indre et Loire qui compte une cinquantaine de salariés. Elle vient de rejoindre le Groupe et assure, à l'inverse, son soulagement d'être débarrassé de charges trop lourdes, de pouvoir s'appuyer sur les fonctions supports du groupe, de rester le nez dans le guidon des actions quotidiennes, pour le directeur, rien n'a changé. Son conseil d'administration était « usé », et la plupart des administrateurs désormais heureux « de pouvoir profiter de leur retraite ».

La filialisation suppose en effet la disparition du conseil d'administration votée en assemblée générale extraordinaire. Le CA, personnes physiques, est remplacé par une personne morale, le pôle du Groupe SOS correspondant à l'activité de l'association. Le Groupe compte 9 secteurs. Toutefois, grand seigneur, les personnes du CA peuvent si elles le souhaitent rejoindre un conseil d'orientation stratégique territoriale (COST) qui regroupe les membres des CA des associations du Groupe sur un territoire et qui a une fonction consultative. Ce COST peut également compter des entreprises et autres acteurs du territoire.

Cette disparition du CA est le résultat d'un processus de construction d'une feuille de route entre l'association et le groupe réalisée en amont qui peut durer de 6 mois à deux ans. Le Groupe et l'association se mettent d'accord sur l'avenir et le projet associatif. Ce processus peut être arrêté à tout moment en cours de route. Toutes les associations qui le demandent n'entrent pas dans le groupe, précise la vice-présidente. La majorité d'ailleurs en est écarté en raison de leurs situations financière ou de gouvernance trop dégradées. Gaëlle Tellier appelle donc à anticiper son entrée au Groupe avant qu'il ne soit trop tard. La filialisation s'appuie sur un audit « pour ne pas faire de fausses promesses » et s'assurer de ce qui est viable économiquement et ce qui ne l'est plus.

Cette filialisation est ensuite soumise à la validation du Directoire du groupe SOS (c'est à dire le président, Jean-Marc Borello, et ses neufs vice-présidents). L'AG de l'association adhère au nouveau projet, valide les nouveaux statuts et la délégation de pouvoir, les membres du CA démissionnent. « L'Union groupe et l'association fondatrice de référence du groupe (Jeunesse, Séniors, Solidarités, Santé, Commerces et Services, Transition écologique et Territoires, Culture, International) se substituent aux personnes physiques membres, formant ainsi la nouvelle assemblée générale ». L'association est donc désormais soumise aux décisions du groupe.

DÉMARCHANDISATION : QUELLES PISTES?

Première étape dans le travail de notre observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA) sur les pistes de démarchandisation des associations, nous avons exploré le 12 octobre dernier, lors d'une séance de notre université des savoirs associatifs, le projet de sécurité sociale de l'alimentation.

Dominique Paturel, chercheuse à l'Inrae et membre du conseil scientifique de l'OCMA, est venue nous présenter l'historique de ce projet et Maxime Scaduto, membre fondateur et bénévole de l'association Pour une sécurité sociale de l'alimentation – Alsace, nous a détaillé les différentes expérimentations de caisse en cours.

<u>Pourquoi ce choix ?</u> Cette piste redonne du souffle à une économie redistributive hors des logiques marchandes et propose un principe démocratique d'organisation de la redistribution.

Nous explorerons une deuxième piste le 24 janvier prochain, lors d'une nouvelle séance de notre université des savoirs associatifs : le financement belge de l'éducation permanente. En Belgique, une construction historique et politique a amené à un financement pérenne de fonctionnement des associations d'éducation permanente dans lequel le principe de la critique des pouvoirs établis est clairement inscrit. Ce financement s'appuie en outre sur une pratique d'auto-évaluation, qui ouvre d'autres imaginaires que le tout impact social en vogue chez nous.

Nous nous pencherons dans une séance suivante sur les tentatives de fonds d'initiative citoyennes, inspirées de la proposition du rapport Mechmache-Bacqué, de « donner les moyens de l'interpellation citoyenne ». Il plaidait notamment pour une fondation cogérée par les citoyens pour permettre le développement de la vie associative et une "construction conflictuelle de l'intérêt général". En Bretagne et dans le département du Nord, des tentatives embryonnaires émergent, nous essayerons d'en faire un état des lieux. Cette piste nous permettra d'interroger la gestion démocratique des financements. Enfin, elle abordera la fonction d'interpellation des associations. Une fonction inscrite dans la charte des engagements réciproques de 2014 qui stipule : « L'État et les collectivités territoriales reconnaissent aux associations une fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie ». Un rappel utile en ces temps de remise en cause des libertés associatives.

Nous voudrions également explorer la question de l'accès au foncier pour les associations en croisant les travaux engagés par La Main « foncière culturelle, solidaire et citoyenne », la Foncière Antidote, l'association Terre de liens. Ils nous permettrons de questionner en quoi le modèle d'accès au foncier peut conditionner le modèle socio-économique des associations ?

Enfin, nous aimerions mettre en lumière, les tentatives de coopérations des associations sur les territoires pour contrer l'effet concurrentiel des appels à projet. Un exemple : En septembre dernier, sept associations vosgiennes se sont fédérées en collectif pour dénoncer les effets des appels à projet et réclamer une relation de coconstruction avec les pouvoirs publics plutôt que de contractualisation.

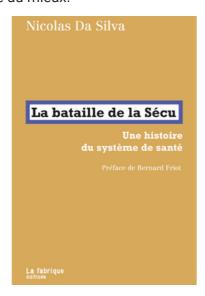
N'hésitez pas à réagir, participer à ces travaux, à nous envoyer vos contributions ou à nous faire part de vos pistes éventuelles.



ARPENTER AVEC L'OCMA

Le 10 novembre prochain, l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations, dans le prolongement de la séance de l'université des savoirs assocatifs sur la sécurité sociale de l'alimentation, propose l'arpentage du livre de Nicolas Da Silva "La bataille de la Sécu".

Pour venir partager cette lecture en commun, aucun prérequis nécessaire sauf celui de s'inscrire sur ce framaforms pour que nous organisions la séance au mieux.



RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS

SUR <u>LE SITE DE L'OBSERVATOIRE</u> CITOYEN

DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS (OCMA)

ET LES <u>ANCIENS NUMÉROS DU</u> KLAXON

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- « L'alimentation n'est pas une marchandise comme les autres », la tribune du Monde du 26 septembre dernier défend le principe d'une sécurité sociale de l'alimentation. Rappelons que c'est l'un des pistes de « démarchandisation » que nous explorons dans le nouveau cycle de travail de l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations. D'ailleurs, si vous voulez arpenter avec nous le 10 novembre prochain le livre de Nicolas Da Silva, « La bataille de la Sécu », il suffit de nous le signaler via ce framaforms.
- Médiapart révèle des « soupçons d'escroquerie » au sein du Groupe SOS. Après un premier papier que nous avions signalé en juillet dernier sur le suivi défaillant du programme de déradicalisation porté par le Groupe SOS, le journal en ligne revient sur ce programme cette fois soupçonné de « faux » et « d'escroquerie ». Une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Lyon. Certains salariés décrivent de nombreuses dérives, notamment des binômes fantômes, pour les sortants de prison, « la mobilisation de deux salariés pour les entretiens était facturée à l'administration alors qu'un seul était présent au rendez-vous », conséquence souligne le journal du paiement à l'acte accepté à la signature du marché par le Groupe SOS « mais décrié par nombre d'anciens salariés pour ses conséquences sur la qualité du suivi ».
- Rappelons qu'une <u>journée d'études</u> se prépare sur le groupe SOS le 29 novembre prochain, à noter dans vos agendas !
- Lulu dans ma rue, modèle de l'ubérisation de l'insertion ? Un article dans l'Huma revient sur ces kiosques parisiens qui proposent des services à la personne via des autoentrepreneurs.
 Ils se revendiquent de l'insertion et obtiennent à ce titre de l'argent public, cherchez l'erreur...
- « Les associations doivent cesser d'être considérées comme de simples opérateurs mais bien comme des co-pilotes, aux côtés des pouvoirs publics, de la mise en oeuvre des politiques sociales », plaide l'Uniopss lors de sa <u>rentrée sociale</u>. Pendant que le secteur de la petite enfance, à <u>l'appel de la CGT et du Collectif «</u> <u>pas de bébés à la consigne</u>, se mobilisait le 19 octobre pour la création d'un véritable service public de la petite enfance « seul véritable rempart à la marchandisation du secteur ».

Observatoire citoyen de la marchandisation des associations